



## REGLEMENT

### Programme Bachelor en Management (SUP'EST)

Applicable à partir de l'année universitaire  
2021-2022

*En cas de crise sanitaire ou toute autre condition exceptionnelle qui ne permettrait pas d'assurer les cours in situ, l'école assurera la continuité pédagogique et le suivi des étudiants en mettant en place l'enseignement à distance (synchrone et asynchrone) et un système d'évaluation approprié.*

# SOMMAIRE

<b>1. ADMISSION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. ORGANISATION DES ETUDES .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 PROJET PEDAGOGIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>2.2 FORME GENERALE DU PROGRAMME.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3 PRESENTATION DES CONTENUS .....</b>	<b>11</b>
2.3.1 <i>La première année.....</i>	11
2.3.2 <i>La deuxième année .....</i>	13
2.3.3 <i>La troisième année .....</i>	14
2.3.4 <i>Les expériences professionnelles .....</i>	19
<b>2.4 SUSPENSION D'ETUDES ET NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS .....</b>	<b>21</b>
<b>3. CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1 DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>21</b>
3.1.1 <i>Evaluation des modules et des UE.....</i>	21
3.1.2 <i>Evaluation des quitus.....</i>	21
3.1.4 <i>Contrôle des présences.....</i>	23
3.1.5 <i>Gestion des absences .....</i>	23
3.1.6 <i>Discipline des épreuves.....</i>	23
3.1.7 <i>Consultation des copies par les candidats .....</i>	23
3.1.8 <i>Conservation et archivage des copies par l'administration .....</i>	23
<b>3.2 CONDITION DE PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE .....</b>	<b>23</b>
3.2.1 <i>Règles générales de progression .....</i>	23
3.2.2 <i>Redoublement .....</i>	23
3.2.3 <i>Non autorisation à poursuivre la scolarité .....</i>	23
<b>3.3 JURYS : JURY D'ADMISSION, JURY DE DIPLÔME .....</b>	<b>24</b>
3.3.1 <i>Jury d'admission .....</i>	24
3.3.2 <i>Jury de diplôme .....</i>	24
3.3.3 <i>Règles de fonctionnement et décisions du jury.....</i>	24
<b>4. CONDITIONS DE DELIVRANCE DU DIPLOME.....</b>	<b>24</b>

## 1. ADMISSION

### 1.1.1 ADMISSIONS/CONCOURS PROCEDURES D'ADMISSION DES CANDIDATS VIA CONCOURS PROPRE

#### I. REGLEMENT CONCOURS BACHELOR EN MANAGEMENT (SUP'EST) ACCES EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE – VIA PARCOURSUP

#### DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement s'applique à l'admission en première année du programme Bachelor en management d'ICN Business School.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

- Les sessions de concours Bachelor en management sont organisées dans le respect du calendrier de PARCOURSUP ;
- Des dates au choix pour les épreuves écrites selon le calendrier ;
- Des séances d'épreuves orales selon le calendrier ;
- Le concours est sans admissibilité. Le candidat doit passer les épreuves écrites et orales ;
- Les résultats d'admission seront exclusivement diffusés dans PARCOURSUP.

#### Dispositions générales d'inscription

##### **IMPORTANT :**

**Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription qui s'effectue en deux étapes :**

##### **1) Sur le site PARCOURSUP, le candidat :**

- sélectionne Bachelor en management (Sup'Est) puis fait son(ses) vœu(x) école par campus, via <https://www.parcoursup.fr/>, rubriques « Découvrez le contenu des formations/Je recherche une formation/Ecole de commerce »,
- choisit sa session d'écrit et son centre d'écrit, effectue le paiement en ligne et transmet éventuellement les pièces justificatives demandées.

Puis

##### **2) Sur le site ICN, un accès à sa prise de rendez-vous aux oraux lui sera communiqué pour s'inscrire à son oral - <http://icn-artem.com>**

**NB : L'école ICN Business School devra être cochée dans PARCOURSUP pour postuler au concours d'entrée.**

La prise de RDV aux oraux et l'accès aux notes se font obligatoirement et exclusivement par internet, dans l'espace candidat sur le site ICN Business School [concours.icn-artem.com](http://concours.icn-artem.com)

## 1. INSCRIPTION AU CONCOURS

### A. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

- Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, aux élèves de terminale (l'admission de l'école est soumise à l'obtention du baccalauréat dans l'année d'inscription au concours), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français admis en dispense.
- Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école pour un même diplôme.
- Un candidat doit choisir une session d'épreuves écrites du concours. Il ne peut s'inscrire qu'à une seule date d'épreuves écrites dans l'année.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté – JDC. Les candidats sont invités à se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent (informations sur [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) – rubrique "Vous et la Défense"- JDC).
- Le candidat en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peut se voir proposer des dispositions particulières d'aménagement.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription qui s'effectue en 2 étapes sur le site PARCOURSUP ET sur le site ICN.

Seules l'inscription PARCOURSUP ET la prise de rendez-vous aux oraux sur le site ICN valident définitivement l'inscription au concours.

**Un candidat non inscrit via Parcoursup ne sera pas autorisé à passer les épreuves.**

## A 1. INSCRIPTION ET FORMULATION DE VŒUX SUR LE SITE PARCOURSUP

L'inscription au concours et les vœux s'effectuent sur le site <https://www.parcoursup.fr/>.

- Le candidat doit valider impérativement en ligne son inscription à ICN business School et fait son vœu.
- Le candidat sélectionne un ou plusieurs campus.
- Le candidat sélectionne sa session et son centre d'écrit dans la rubrique « Questions spécifiques ».
- Le candidat effectue le paiement en ligne de son inscription au concours.
- Le candidat confirme son vœu ICN Business School.

Les candidats dont les données ne sont pas certifiées par leur lycée d'origine devront impérativement nous transmettre les pièces justificatives correspondantes, à savoir :

### Candidat déclaré boursier

Le candidat boursier devra fournir un exemplaire de la notification définitive d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Ce candidat bénéficie d'une exonération des droits d'inscription pour les épreuves.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard du concours. Il pourra imprimer (par la rubrique « Liste des impressions » dans son dossier) une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

### Candidat déclaré en terminale

Il doit fournir un certificat de scolarité ou une inscription aux épreuves de baccalauréat de Terminale de l'année en cours.

### Candidat déclaré diplômé du Bac ou d'un titre équivalent

Il doit fournir son diplôme de Baccalauréat ou titre français ou étranger admis en dispense. Il doit être en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée.

### **Cas particuliers**

#### 1. Candidat pupille de la Nation

Le candidat « Pupille de la Nation » doit fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation ».

Ce candidat bénéficie d'une exonération des droits d'inscription pour les épreuves.

#### 2. Demande d'aménagement d'épreuves

Le candidat en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique doit le signaler lors de l'inscription pour pouvoir éventuellement bénéficier d'aménagements particuliers lors des

épreuves. Le candidat doit imprimer le document d'instructions pour la constitution et l'envoi de son dossier médical. Il doit envoyer le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) précisant les dispositions particulières d'aménagement ou la décision officielle du Rectorat d'aménagement pour le Baccalauréat de l'année en cours.

Le candidat ne pourra pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis avant la date limite du 22 mars de l'année en cours.

Une décision administrative du service admissions-inscriptions d'ICN Business School fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

En raison d'éventuels délais administratifs, nous invitons le candidat à envoyer au plus tôt son dossier à la MDPH compétente.

Ces documents seront adressés, en format pdf :

- Soit par mail à : [admissions@icn-artem.com](mailto:admissions@icn-artem.com)

- Soit par courrier à :

ICN Business School  
Service Admissions-Inscriptions  
86 rue du Sergent Blandan  
54000 NANCY

## A 2. INSCRIPTION A L'ORAL DANS L'« ESPACE CANDIDAT » DU SITE ICN

Conditions à remplir pour accéder à la prise de rendez-vous aux oraux :

1. L'inscription au concours (étape précédente) est terminée et validée par le candidat dans PARCOURSUP,
2. Le candidat recevra fin février un mail lui donnant ses accès à son « Espace candidat » sur le site ICN.

Pour cela, il lui sera fourni un identifiant et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès à son « Espace candidat ».

Ces codes personnels ne doivent jamais être communiqués à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Pour s'inscrire aux oraux, le candidat doit impérativement respecter la procédure qui comprend les phases obligatoires suivantes :

1. Saisie du choix du campus où il souhaite passer ses oraux ;
2. Prises de rendez-vous pour les épreuves orales via l'espace candidat.

NB : L'école devra avoir été préalablement cochée comme vœu sur PARCOURSUP pour valider la candidature.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours présenté et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

## A 3. REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive au concours est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés obligatoirement au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Seuls les candidats résidant hors de l'Union Européenne ont la possibilité de régler les droits d'inscription par chèque de banque.

Ces droits restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

## A 4. RESPECT DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Pour que l'inscription du candidat soit validée et qu'il soit autorisé à concourir, le respect du calendrier du concours à jour en ligne est impératif.

## A 5. MISE A JOUR DES COORDONNEES ET IMPERATIF DE VIGILANCE

Le candidat doit tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, n° de téléphone...) dans son « dossier Parcoursup » pendant toute la durée du concours.

La messagerie électronique constitue le moyen privilégié d'ICN Business School pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence. Le candidat devra donc la consulter très régulièrement durant toute la période du concours, sans négliger de regarder le contenu du dossier « spam ».

## B. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LE CANDIDAT

Les données à caractère personnel collectées par ICN Business School sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions du concours.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement l'utilisation de ses données par ICN Business School (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites, orales, communication de résultats). Celles-ci ne sont communiquées à aucun autre destinataire, que ce soit à des fins commerciales ou non.

ICN Business School s'engage à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant sur la création du "Référentiel général de sécurité" (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier.
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via [admissions@icn-artem.com](mailto:admissions@icn-artem.com).
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à [admissions@icn-artem.com](mailto:admissions@icn-artem.com).

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles pour que toutes les conditions réglementaires soient remplies avant délivrance du diplôme.

## 2. ORGANISATION DU CONCOURS

Toutes les informations sur le concours ICN Business School se trouvent sur le site internet : <http://icn-artem.com>.

### A. PROGRAMME DU CONCOURS

Les programmes retenus pour le concours Bachelor en management (Sup'Est) sont ceux de l'Education Nationale pour les classes de Terminale.

### B. MODALITES DU CONCOURS

Les conditions de recevabilité : candidats titulaires du baccalauréat ou en cours d'obtention.

#### B1 EXAMEN DU DOSSIER ACADEMIQUE

Examen du dossier académique des candidat(e)s par les notes accessibles sur parcoursup : coefficient 9

- moyenne des notes des épreuves écrites et orales de français du baccalauréat ;
- moyenne des notes des trois trimestres de première ;
- moyenne des notes des deux premiers trimestres de terminale.

	Examen du dossier académique
Coefficient	9

## B2 EPREUVES ORALES

Le candidat passera :

- Une épreuve orale d'anglais ;
- Un entretien individuel.

### Coefficients des épreuves orales

Les coefficients des épreuves orales sont :

Coefficients épreuves orales	Entretien individuel	Anglais
ICN Business School	11	4

## 3. RESPECT DES REGLES

En s'inscrivant au concours Bachelor en management, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Il doit s'assurer que sa convocation correspond au concours et à la date des oraux et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Le respect de ces consignes conditionne la possibilité qu'il aura de se présenter aux oraux.

Le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis-à-vis d'eux et vis-à-vis des organisateurs du concours.

## 4. FRAUDES ET SANCTIONS

Lors de l'inscription, le non-respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peuvent entraîner l'interdiction de concourir.

ICN Business School est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non-respect des règles, la fraude, ainsi que la suspicion ou la tentative de fraude sont passibles de sanction.

Un candidat pris en flagrant délit de fraude ou suspecté de fraude fera l'objet d'un procès-verbal établi par le centre. Une fois le candidat prévenu et sous réserve de rétablissement de conditions normales de composition, le candidat sera invité à poursuivre son épreuve et pourra se présenter aux épreuves suivantes.

L'instruction du cas sera conduite par ICN Business School. La sanction éventuelle sera prononcée par le jury d'admission.

Les sanctions peuvent être modulées en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

- Exclusion immédiate de l'épreuve pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement du concours. La décision est prise par le chef de centre ;
- Dans les autres cas, et selon la gravité des faits : avertissement, attribution de la note zéro à l'épreuve, exclusion du concours présent, et exclusion définitive des concours futurs.

## 5. JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves écrites et orales. Il prend en compte le total de points. Ce total est la somme de chaque note obtenue aux épreuves écrites et orales multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury d'admission se réunit et détermine la liste de classement des candidats sans ex-aequo.

S'il y a des ex-aequo, pour départager les candidats, seront pris en compte dans l'ordre : le total de points de l'écrit, puis la note du TAGE post-bac, puis la note de l'épreuve d'entretien.

Si ces critères ne sont pas suffisants, en dernier ressort, le jury d'admission prendra la note d'oral d'anglais puis la note du QCM d'anglais.

## 6. COMMUNICATION DES NOTES ET RECLAMATIONS

Le jury étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur d'éventuelles erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les notes des épreuves écrites et orales du candidat seront accessibles dans son « Espace candidat », le lendemain de l'ouverture de l'admission PARCOURSUP. Le candidat doit prendre connaissance sans délai de ses notes.

Toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée dans les 10 jours ouvrés qui suivent la communication des notes par mail à [admissions@icn-artem.com](mailto:admissions@icn-artem.com).

## 7. ADMISSION SUR LE SITE PARCOURSUP

A l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé de son admission via PARCOURSUP selon le calendrier PARCOURSUP en vigueur.

Il doit répondre et confirmer sa volonté d'intégrer l'école s'il est admis par une inscription administrative dans PARCOURSUP selon les règles en vigueur.

## 8. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE SUR PARCOURSUP

Après avoir répondu « oui définitif » à une proposition, le candidat doit effectuer sa pré-inscription administrative et s'acquitter du versement de 800 euros, comme acompte sur les frais de scolarité auprès d'ICN Business School qu'il va intégrer selon le calendrier. A titre indicatif, le délai de paiement de cet acompte est habituellement à faire dans les deux semaines suivant la réponse « oui définitif ».

Les formalités d'inscription administrative se feront après la validation dans PARCOURSUP. Le candidat doit donc suivre les instructions laissées à son attention dans PARCOURSUP, ou, à défaut, nous contacter dans les plus brefs délais.

## 9. INSCRIPTION A ICN BUSINESS SCHOOL

Le lauréat a la parfaite liberté de choix entre les campus de Nancy, Nuremberg et Paris (à la rentrée 2020, sous réserve d'acceptation de l'extension du VISA sur ce campus par le MESRI suite à l'avis de la CEFDG).

## 10. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

En cas de crise sanitaire ou tout autre événement à caractère exceptionnel, les épreuves orales seront organisées à distance via une application de visioconférence, dans le strict respect du principe d'égalité entre les candidats.

## II. REGLEMENT CONCOURS BACHELOR EN MANAGEMENT (SUP'EST) ACCES EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE-RENTREE DECALEE (JANVIER)

### 1. PROCEDURE D'ADMISSION EN RENTREE DECALEE EN 1ERE ANNEE

Peuvent se présenter les étudiants souhaitant se réorienter à l'issue du premier semestre d'enseignement supérieur.

La procédure d'intégration se déroule en plusieurs étapes :

- Examen du dossier de candidature composé d'une lettre en français précisant les raisons de la candidature, du relevé de notes du diplôme du baccalauréat, du relevé de note du cursus en cours (Bac+1) le cas échéant, et de la preuve de l'inscription dans l'enseignement supérieur.
- Des notes des trois trimestres de classe de première ;
- Des notes des trimestre 1 et 2 de classe de terminale.
- Le candidat est ensuite convoqué à des épreuves orales :

=> Un entretien d'anglais sous la forme d'une discussion afin de vérifier le niveau de compréhension du

candidat et son aisance à l'oral ; coefficient 4

=> Un entretien individuel, de 30 mn d'échanges avec le jury (composé du directeur du programme et d'un professeur de l'Ecole) visant à découvrir la personnalité du candidat et sa motivation pour l'Ecole et le programme ; coefficient 11.

Les frais de procédure de sélection sont à la charge du candidat.

## **2. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

Les épreuves orales se déroulent sur site si les conditions sanitaires le permettent, ou à défaut, à distance via une application de visioconférence, dans le strict respect du principe d'égalité entre les candidats :

## **3. INSCRIPTION À ICN BUSINESS SCHOOL**

Le lauréat s'inscrit sur le campus de Nancy ou de Paris.

### **III. L'ACCES EN ADMISSION PARALLELE EN DEUXIEME ANNEE**

Les candidats sont recrutés via un concours propre ICN dès lors qu'ils justifient de la validation en amont de 60 crédits ECTS.

La sélection se déroule en deux étapes :

- Examen du dossier de candidature composé d'un CV, d'une lettre de motivation, des notes du cursus BAC+1, de la production d'une attestation d'obtention des 60 crédits ECTS et de deux lettres de recommandations.
- Les épreuves orales se composent d'un entretien de motivation (coefficient 11) et d'un oral d'anglais (coefficient 4) sur site, Nancy ou Paris, si les conditions sanitaires le permettent, ou à défaut, à distance via une application de visioconférence, dans le strict respect du principe d'égalité entre les candidats. Pour les candidats hors Grand Est ou hors région parisienne, les oraux peuvent être organisés à distance.

Pour les candidats domiciliés en dehors de France métropolitaine, ou en stage à l'Etranger, ou en échange universitaire aux moments des épreuves orales, le passage des épreuves orales à distance est envisageable. Pour être recevable, la demande de passage des épreuves orales à distance, doit être formulée au plus tard deux semaines avant la date de clôture des inscriptions. Elle est conditionnée par la présentation par le candidat en fonction de la situation concernée :

- D'un justificatif de domiciliation hors de France métropolitaine
- D'une convention de stage, spécifiant les dates de début et de fin de stage
- D'un justificatif d'échange universitaire, spécifiant les dates de début et de fin de l'échange

De la présentation de l'attestation sur l'honneur d'impossibilité de se rendre en France durant la période des oraux.

### **IV. L'ACCES EN ADMISSION PARALLELE EN TROISIEME ANNEE**

Les candidats sont recrutés via un concours propre ICN dès lors qu'ils justifient de la validation en amont de 120 crédits ECTS.

La sélection se déroule en deux étapes :

- Examen du dossier de candidature composé d'un CV, d'une lettre de motivation, des notes du cursus BAC+1, de la production d'une attestation d'obtention des 120 crédits ECTS et de deux lettres de recommandations.
- Les épreuves orales se composent d'un entretien de motivation (coefficient 11) et d'un oral d'anglais (coefficient 4) sur site, Nancy ou Paris, si les conditions sanitaires le permettent, ou à défaut, à distance via une application de visioconférence. Pour les candidats hors Grand Est ou hors région parisienne, les oraux peuvent être organisés à distance.

Pour les candidats domiciliés en dehors de France métropolitaine, ou en stage à l'étranger, ou en échange universitaire aux moments des épreuves orales, le passage des épreuves orales à distance est envisageable. Pour être recevable, la demande de passage des épreuves orales à distance, doit être formulée au plus tard deux semaines avant la date de clôture des inscriptions. Elle est conditionnée par la présentation par le candidat en fonction de la situation concernée :

- D'un justificatif de domiciliation hors de France métropolitaine
- D'une convention de stage, spécifiant les dates de début et de fin de stage
- D'un justificatif d'échange universitaire, spécifiant les dates de début et de fin de l'échange

De la présentation de l'attestation sur l'honneur d'impossibilité de se rendre en France durant la période des oraux.

## V. PROCEDURE D'ADMISSION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN 1ERE ANNEE

Il s'agit de répondre positivement aux possibilités de développement du programme Bachelor en management à l'étranger ou à l'accueil d'étudiants internationaux à Nancy dans le programme en langue française, et sur le campus de Nuremberg en langue anglaise. La procédure d'admission se déroule en deux étapes :

Un jury d'admissibilité examine les dossiers de candidature et établit la liste des candidats admissibles. Le jury examine les éléments suivants du dossier :

- Un curriculum vitae détaillé en français ou en anglais ;
- Une lettre de motivation en français ou en anglais précisant les raisons de la candidature ;
- Un dossier de candidature à remplir, fournissant des renseignements pédagogiques (en langue française ou en langue anglaise) ;
- Deux lettres d'évaluation confidentielles (en français, en anglais ou en allemand) remplies selon un modèle joint ;
- Les relevés de notes des deux dernières années d'études secondaires ;
- Une photocopie du diplôme sanctionnant les études secondaires si déjà obtenu. Sinon, il est à envoyer dès l'obtention ;
- Une photocopie du passeport ou de la carte d'identité (pour les ressortissants de l'Union Européenne).

Le dossier de candidature doit permettre de faire ressortir la qualité académique, la maîtrise de langues étrangères, la motivation du candidat.

Un jury d'admission.

Les candidats admissibles passent une épreuve d'entretien en langue française ou anglaise. Cet entretien se déroule devant un jury composé d'au moins deux personnes soit dans les locaux d'ICN Business School soit à l'étranger. Dans le cas de la délocalisation du programme chez un partenaire, l'entretien se déroule dans les locaux du partenaire.

L'entretien sert à détecter la motivation, le potentiel international, la capacité d'adaptation à un environnement nouveau.

Dans le jury d'admission, se trouve automatiquement une personne représentant ICN Business School et une personne représentant le partenaire.

En cas de candidatures d'étudiants internationaux hors partenariat, le jury est composé de deux représentants du programme.

## VI. PROCEDURE D'ADMISSION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN 3EME ANNEE

Il est prévu deux possibilités :

**Premier cas** : un accueil pour 1 semestre ou 1 année en 3ème année dans le cadre d'un échange avec une de nos universités partenaires. La sélection est réalisée par l'université partenaire pour les étudiants venant un semestre.

Pour les étudiants venant durant une année universitaire, les universités partenaires effectuent elles-mêmes la présélection et transmettent les candidatures. Sont examinés le dossier académique du candidat (les 2 années d'études supérieures), le niveau de TOEFL ou d'IELTS pour ceux voulant accomplir la dernière année en anglais, le niveau de français certifié par l'université pour ceux voulant accomplir la troisième année en français et la lettre de motivation du candidat ainsi que son C.V. détaillé.

**Second cas** : un accueil pour une 3ème année complète des étudiants internationaux postulant hors échanges. Les mêmes éléments sont exigés et examinés. Une attestation de diplôme de niveau BAC + 2 signée par l'université

d'origine est exigée ainsi que deux lettres de recommandations rédigées par des enseignants de l'étudiant. Un niveau de TOEFL de 80 (version électronique) ou d'IELTS de 6 est exigé pour les étudiants postulant en 3ème année du programme en langue anglaise. Les dossiers sont examinés par la directrice du programme et la responsable du Service International réunies en commission de sélection. Cette commission décide de l'admission des candidats avec une attention particulière pour les dossiers hors échanges.

## VII. PROCEDURE D'ADMISSION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN 2EME ANNEE

Les étudiants internationaux accueillis en 2<sup>ème</sup> année du programme Bachelor en management sont des étudiants issus d'universités avec lesquelles ICN a signé une convention.

La sélection est réalisée sur étude de la candidature du candidat. Sont examinés le dossier académique du candidat, son niveau de français, ou d'anglais certifié par un test officiel, la lettre de motivation et le C.V. détaillé. Si le candidat est retenu, il est accueilli pour un semestre (S3 ou S4) ou pour l'année complète (S3 et S4).

### 1.2 MUTATIONS

Les mutations d'élèves en cours de scolarité entre les écoles sélectionnant à partir du même concours, ou d'un concours jugé équivalent par la direction du programme sont possibles **à titre exceptionnel** sous réserve :

- D'étude et de validation du dossier de motivation remis par le candidat par la direction du programme ;
- D'accord des directions des écoles concernées ;
- D'accord du rectorat de l'académie de Nancy-Metz (pour se prononcer, le rectorat recevra la copie de l'accord des deux directions et du dossier de motivation de l'étudiant) ;
- De la justification par l'école d'origine : de son autorisation à délivrer un diplôme revêtu du Visa du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, au moins d'un même niveau d'études.

Ces mutations n'entrent pas dans le quota des places ouvertes aux différents concours.

### 1.3 REPORT D'INTEGRATION

Un étudiant qui a réussi le concours d'entrée (année N) peut demander à titre exceptionnel d'intégrer le cursus en première année à la rentrée N + 1 (report d'intégration). Cette demande doit être motivée et formalisée par un courrier adressé au service Admissions. La Direction du programme se prononce après étude des arguments.

## 2. ORGANISATION DES ETUDES

### 2.1 PROJET PEDAGOGIQUE

Le programme Bachelor en management est un bac+3 généraliste avec une connotation commerciale qui reste présente tout au long des 3 années du cursus. Il répond à une double attente : permettre aux étudiants qui souhaitent travailler de s'insérer facilement dans les entreprises à l'issue des 3 années d'études et à ceux qui souhaitent poursuivre des études, de s'intégrer dans les différents programmes de niveau Master, au sein d'ICN Business School ou en dehors de l'Ecole.

Pour s'adapter à cette double attente, le programme donne une solide formation académique (1<sup>ère</sup> année : acquisition des fondamentaux de la gestion ; 2<sup>ème</sup> année : approfondissement des connaissances) et propose pour la 3<sup>ème</sup> année, un parcours à la carte.

### 2.2 FORME GENERALE DU PROGRAMME

Le Programme Bachelor en management se déroule sur trois années. Le parcours minimal est de trois ans (accès en 1<sup>ère</sup> année) ; 1 an dans le cas d'un accès en troisième année voie française ou anglaise (pour des étudiants internationaux).

Un semestre est composé d'unités d'enseignements (UE). Chaque UE est composée de modules d'enseignement représentant chacun un nombre de crédits européens (ECTS – European Credit Transfer System) proportionnel au nombre d'heures de travail étudiant.

De façon générale, un semestre équivaut à 30 ECTS et une année à 60 ECTS. Une UE peut comporter un ou plusieurs modules. La liste des modules qui donnent droit à l'attribution de crédits, le nombre et les modalités d'attribution des crédits à chaque module d'enseignement sont détaillés par année, pages suivantes (§231 ; §232, §233).

Pour passer en année supérieure, l'étudiant doit obtenir 60 crédits ECTS repartis à hauteur de 30 crédits au 1<sup>er</sup> semestre et 30 crédits au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année. Les matières du 1<sup>er</sup> semestre ne peuvent en aucun cas se substituer aux matières de même nature du 2<sup>ème</sup> semestre, les 2 semestres sont indépendants en terme de notes.

A l'intérieur de chaque UE, il existe une compensation entre les modules qui la composent. Ainsi, pour obtenir la totalité des crédits affectés à une unité d'enseignement, il faut que l'étudiant obtienne 10/20 de moyenne aux modules la composant, sans pour autant que la note d'un des modules soit inférieure strictement à 05/20.

\*Cas particulier : aménagements de la scolarité et des études adaptés aux contraintes sportives pour les sportifs de haut niveau (SHN).

## 2.3 PRESENTATION DES CONTENUS

### 2.3.1 La première année

La première année permet d'acquérir les fondamentaux de la gestion.

SEMESTRE 1	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 2	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1 Outils et Méthodes 1</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>UE 6 Outils et Méthodes 2</b>	<b>80</b>	<b>8</b>
Informatique de gestion (Word, Excel, VBA)	20	2	Informatique de gestion (base de données)	20	2
Techniques quantitatives	30	3	Statistiques	30	3
Comptabilité	20	2	Analyse comptable	30	3
<b>UE 2 Environnement économique et juridique</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>UE 7 Environnement économique et Négociation</b>	<b>50</b>	<b>5</b>
Economie et simulation d'économie	20	2	Négociation commerciale	20	2
Droit des affaires (dont exercice de plaidoirie)	30	3	Economie	30	3
<b>UE 3 Connaissance de l'Entreprise</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>UE 8 Développement personnel, Ouverture</b>	<b>70</b>	<b>7</b>
Fonctions de l'entreprise et introduction à la stratégie	30	3	Séminaire développement personnel et créativité	20	2
Organisation d'entreprise (dont projet étudiant)	20	2	Culture générale (en anglais)	30	3
			Projets SMARt	20	2
<b>UE 4 Marketing - Vente</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>UE 9 Communication - Langues étrangères</b>	<b>100</b>	<b>10</b>
Marketing (dont 10 h en anglais)	30	3	Communication orale	20	2
Techniques de vente	20	2	Communication écrite (dont préparation projet Voltaire, CV)	20	2
			Anglais	20	2
			Autre langue	20	2
			Préparation au TOEFL	20	2
<b>UE 5 Communication- Langues étrangères</b>	<b>80</b>	<b>8</b>			
Communication écrite (dont projet voltaire et CV)	20	2			
Anglais	20	2			
Autre langue	20	2			
Préparation au TOEIC	20	2			
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>300</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>300</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 1A</b>	<b>600</b>	<b>60</b>

## La première année en rentrée décalée :

Le parcours est constitué d'un programme intensif et accéléré de cours bloqués sur 15 jours en janvier, afin de valider les crédits ECTS correspondants. Si l'étudiant obtient les 26 crédits requis, il rejoint la promotion intégrée dès le mois de septembre. Au semestre 2, il suit les mêmes enseignements que tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année et des cours complémentaires afin d'obtenir 4 Crédits ECTS. En fin de semestre 2, l'étudiant passe en année supérieure s'il obtient 60 crédits ECTS.

SEMESTRE 1	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 2	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1 Outils et Méthodes 1</b>	<b>51</b>	<b>12</b>	<b>UE 5 Outils et Méthodes 2</b>	<b>80</b>	<b>8</b>
Techniques quantitatives	18	4	Informatique de gestion (base de données)	20	2
Comptabilité	18	4	Statistiques	30	3
<i>Informatique de gestion, excel, etc *</i>	15	4	Analyse comptable	30	3
<b>UE 2 Environnement économique et juridique</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>UE 6 Environnement économique et Négociation</b>	<b>50</b>	<b>5</b>
Droit des affaires	15	4	Négociation commerciale	20	2
Economie (e-learning)	15	4	Economie	30	3
<b>UE 3 Marketing - Vente</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>UE 7 Développement personnel, Ouverture</b>	<b>70</b>	<b>7</b>
Marketing	15	4	Séminaire développement personnel et créativité	20	2
Techniques de vente	5	2	Culture générale (en anglais)	30	3
<b>UE 4 Communication- Langues étrangères</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	Projets SMARt	20	2
Préparation au TOEIC	15	4	<b>UE 8 Communication - Langues étrangères</b>	<b>100</b>	
			Communication orale	20	2
			Communication écrite (dont préparation projet Voltaire, CV)	20	2
			Anglais	20	2
			Autre langue	20	2
			Préparation au TOEFL	20	2
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>116</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>300</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 1A</b>	<b>416</b>	<b>60</b>

\* Module réalisé au second semestre.

*Expérience professionnelle* : le stage obligatoire « Découverte de l'entreprise », de 8 semaines minimum, à réaliser à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année durant l'été (les dates exactes sont publiées chaque année par la Direction du programme), a pour objectif de découvrir une fonction et/ou un secteur d'activité.

### 2.3.2 La deuxième année

La deuxième année consolide et développe les acquisitions de 1<sup>ère</sup> année en gestion

SEMESTRE 3	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 4	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1 Environnement économique et juridiques de l'entreprise</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 6 Environnement des Affaires - Logistique</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
Droit des sociétés	20	2	Economie internationale (dont 10 h en anglais)	20	2
Droit social	20	2	Semaine internationale	20	2
Culture et civilisations étrangères (en anglais)	20	2	Logistique, Supply chain management	20	2
<b>UE 2 Outils et Méthodes 3</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>UE 7 Marketing- Distribution</b>	<b>70</b>	<b>7</b>
Fiscalité des entreprises	20	2	Les nouveaux modes de distribution	20	2
Gestion de projets	20	2	Etude de marché, vente en B to B	30	3
Analyse financière	30	3	E-commerce et droit de la consommation	20	2
<b>UE 3 Marketing- Vente</b>	<b>90</b>	<b>9</b>	<b>UE 8 Développement personnel - Ouverture</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
Techniques de vente et d'influence de vente	30	3	BB Days	30	3
Marketing direct, mobile marketing	30	3	Concours de vente	10	1
Création Web, Web marketing	30	3	Image de soi	20	2
<b>UE 4 Langues étrangères</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 9 Langues étrangères</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
Anglais	20	2	Anglais	20	2
Autre langue	20	2	Autre langue	20	2
Préparation au TOEFL ou TOEIC	20	2	Préparation au TOEIC	20	2
<b>UE 5 Rapport de stage : découverte de l'Entreprise</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>UE 10 Projet Ecole</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
Rapport stage de 1A *		2	Projet Ecole	2	5
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>280</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>252</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 2A</b>	<b>532</b>	<b>60</b>

\* « Expérience académique, culturelle et commerciale à Nancy » pour étudiants internationaux.

*Expérience professionnelle* : Le stage obligatoire « stage management/gestion », de 12 semaines minimum, à réaliser à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année durant l'été (les dates exactes sont publiées chaque année par la direction du programme), a pour objectif de découvrir une fonction et/ou un secteur d'activité.

*Projet école* : au cours de la seconde année, chaque étudiant doit choisir un projet associatif (encadré par un enseignant désigné par le PEPS (Professional Experience and Personal Support)) ou un projet professionnel (encadré par un enseignant de l'Ecole). Dans cet objectif, une journée par semaine est libérée dans le planning des étudiants.

### 2.3.3 La troisième année

La troisième année approfondit les compétences et ouvre à l'international et/ou à une expérience professionnelle. Les différentes possibilités de parcours proposées en 3<sup>ème</sup> année sont schématisées ci-après :

<p><b>PARCOURS 1 :</b>  <b>Septembre – Décembre</b>  <b>Semestre 1</b>  <b>Cours tronc commun Nancy</b>  <b>Modules de professionnalisation</b>  <b>Séminaire bilan</b>  <b>7 Unités d'Enseignement – 30 crédits</b></p>	<p><b>PARCOURS 1 a :</b>  <b>Janvier – Août</b>  <b>Semestre 2</b>  <b>Stage de professionnalisation de 5 à 6 mois + rapport</b>  <b>Mémoire + soutenance</b>  <b>30 crédits</b></p>	
<p><b>PARCOURS 2 :</b>  <b>Septembre – Décembre</b>  <b>Semestre 1 en langue anglaise</b>  <b>Cours de tronc commun à Nancy</b>  <b>5 Unités d'Enseignement – 30 crédits.</b></p>	<p><b>PARCOURS 1 b :</b>  <b>Janvier – Août</b>  <b>Semestre 2 dans une université étrangère</b>  <b>Pas de stage -</b>  <b>30 crédits</b></p>	
<p><b>PARCOURS 3 :</b>  <b>Septembre - Décembre / Janvier</b>  <b>Semestre 1 dans une université étrangère</b>  <b>30 crédits</b></p>	<p><b>PARCOURS 2 :</b>  <b>Janvier – Mai</b>  <b>Semestre 2 en langue anglaise</b>  <b>Cours de tronc commun à Nancy</b>  <b>Mémoire + soutenance</b>  <b>5 Unités d'enseignement – 28 crédits</b></p>	<p><b>PARCOURS 2a :</b>  <b>Cycle de conférences</b>  <b>2 crédits</b></p>
<p><b>PARCOURS 3 :</b>  <b>Janvier / Février - Août</b>  <b>Semestre 2 : Stage long de 6 mois + rapport</b>  <b>Mémoire + soutenance</b>  <b>30 crédits</b></p>	<p><b>PARCOURS 2b :</b>  <b>Juin– Août</b>  <b>Stage court de 2 à 3 mois + rapport</b>  <b>2 crédits</b></p>	
<p><b>PARCOURS 4 : Septembre - Juin</b>  <b>Une année en université étrangère pour l'obtention d'un double diplôme – 60 crédits</b></p>		

Remarque : les parties grisées correspondent aux périodes de stage. Les PARCOURS 1b, 2a et 4 ne comportent pas de stage.

#### 2.3.3.1 PARCOURS 1 : Parcours de professionnalisation et d'ouverture à l'international

Les étudiants ont la possibilité de suivre le parcours de professionnalisation en 3<sup>ème</sup> année (S5). Les modules de professionnalisation, portent à Nancy sur les « Affaires internationales », la « Banque et Assurance », la « Communication commerciale » ; à Paris sur le « Luxury retail & sales management » (en anglais), le « Marketing de l'innovation » et à Berlin sur le « Digital and innovative management » (en anglais). Les domaines proposés sont susceptibles d'évoluer pour répondre aux attentes du marché et des entreprises et au développement de l'offre.

L'étudiant doit faire le choix d'un des domaines au cours du deuxième semestre de 2<sup>ème</sup> année. Ce choix est effectué après la présentation des différents modules par la direction du programme et guidé par le tuteur dans le cadre de l'accompagnement individuel. En cas de sous-effectifs prévisionnels dans un domaine, celui-ci ne pourra avoir lieu. A défaut de choix exprimé, l'élève est inscrit arbitrairement dans un des axes proposés.

En S6, l'étudiant a le choix entre un stage de professionnalisation, de 5 à 6 mois (parcours 1a), ou un séjour académique (parcours 1b).

Un accord pédagogique (*learning agreement*) est alors signé pour chaque séjour par le Service Relations Internationales en accord avec la Direction du programme, pour établir la correspondance de niveau et de thématique des modules requis. L'évaluation du semestre (ou de l'année dans le cas d'un double diplôme) est celle mise en place par l'établissement d'accueil : l'obtention des crédits ECTS prévus dans l'accord pédagogique entraîne la validation du séjour : les crédits obtenus sont alors comptabilisés dans la période d'étude correspondante du programme Bachelor en management.

Répartition des crédits

**PARCOURS pour les étudiants ayant intégré au semestre 1 du cursus (étudiants ayant effectué les deux premières années du cursus) :**

SEMESTRE 5	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 6	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1 Les outils d'analyse du dirigeant</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 8 et UE9 sur une base élective</b>		<b>30</b>
Analyse stratégique et innovation entrepreneuriale durable	20	2	UE 8		
Contrôle de gestion	20	2	<b>Parcours 1a</b> Stage de professionnalisation (5 à 6 mois)		22
Gestion financière	20	2	<b>Parcours 1b</b> Séjour académique		30
<b>UE 2 Risques et obligation du manager</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	UE 9		
Gestion des Ressources Humaines	20	2	<b>Parcours 1a</b> Mémoire (dont soutenance)		8
RSE (dont projet étudiants)	20	2			
Gestion du risque pénal dans l'entreprise	20	2			
Négociation internationale	20	2			
<b>UE 3 Bilan</b>	<b>0</b>	<b>1</b>			
Séminaire		1			
<b>UE 4 Langues étrangères</b>	<b>40</b>	<b>2</b>			
Anglais	20	1			
Autre langue	20	1			
<b>UE 5 Rapport stage gestion-management</b>	<b>0</b>	<b>3</b>			
Rapport stage 2A		3			
<b>UE 6 Méthodologie</b>	<b>20</b>	<b>1</b>			
Méthodologie du mémoire	20	1			
<b>UE 7 Professionnalisation</b>	<b>90</b>	<b>9</b>			
Domaine affaires internationales	90	9			
Domaine banque et assurance					
Domaine communication commerciale					
Domaine marketing de l'innovation*					
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>290</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 3A</b>	<b>290</b>	<b>60</b>

\* Domaine proposé à partir de l'année universitaire 2022-2023 à Paris.

**Parcours disponible à partir de l'année universitaire 2022-2023 (Paris) 2023-2024 (Berlin)**

SEMESTER 5	HOURS	ECTS	SEMESTER 6	HOURS	ECTS
<b>MODULE 1: Tools of the leader</b>	60	6	<b>MODULE 8 &amp; MODULE 9 on an elective basis</b>		30
Strategic analysis and sustainable entrepreneurial innovation	20	2	<b>MODULE 8</b>		
Management control	20	2	<b>Route 1a</b> Company internship (5 to 6 months)		22
Financial management	20	2	<b>Route 1b</b> Study in a foreign university		30
<b>MODULE 2: Manager's risks and obligations</b>	80	8	<b>MODULE 9</b>		
Human resources management	20	2	<b>Route 1a</b> Bachelor dissertation (included self defense speech)		8
Corporate social responsibility	20	2			
Business Criminal Risk management	20	2			
International negotiation	20	2			
<b>MODULE 3: Taking stock Seminar</b>	0	1			
Feedback « Taking stock » Seminar		1			
<b>MODULE 4: Foreign languages</b>	40	2			
English	20	1			
Other language	20	1			
<b>MODULE 5: Gestion-management</b>	0	3			
Second year internship report		3			
<b>MODULE 6: Research methodology</b>	20	1			
Research methodology (for Bachelor dissertation)	20	1			
<b>MODULE 7: Professionalization courses</b>	90	9			
Luxury Retail & Sales Management Major *	90	9			
Digital and Innovative Management Major **					
<b>TOTAL SEMESTER 5</b>	<b>290</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTER 6</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 3A</b>	<b>290</b>	<b>60</b>

\* *Domaine proposé à partir de l'année universitaire 2022-2023 à Paris.*

\*\* *Domaine proposé à partir de l'année universitaire 2023-2024 à Berlin.*

**PARCOURS pour les étudiants internationaux intégrant la 3<sup>ème</sup> année**

SEMESTRE 5	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 6	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 8</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
Analyse stratégique et innovation entrepreneuriale durable	20	2	Stage de professionnalisation (5 à 6 mois)		22
Contrôle de gestion	20	2	<b>UE 9</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Gestion financière	20	2	Mémoire (dont soutenance)		8
<b>UE 2</b>	<b>80</b>	<b>8</b>			
Gestion des Ressources Humaines	20	2			
RSE (dont projet étudiants)	20	2			
Gestion du risque pénal dans l'entreprise	20	2			
Négociation internationale	20	2			
<b>UE 3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>			
Séminaire		1			
<b>UE 4</b>	<b>40</b>	<b>2</b>			
Anglais	20	1			
Autre langue	20	1			
<b>UE 5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>			
« Expériences académique, culturelle et commerciale à Nancy »		2			
<b>UE 6</b>	<b>20</b>	<b>2</b>			
Méthodologie du mémoire	20	2			
<b>UE 7</b>	<b>90</b>	<b>9</b>			
Domaine affaires internationales	90	9			
Domaine banque et assurance					
Domaine communication commerciale					
Domaine marketing de l'innovation*					
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>290</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 3A</b>	<b>290</b>	<b>60</b>

\* Domaine proposé à partir de l'année universitaire 2022-2023 à Paris.

2.3.3.2 PARCOURS 2 : cursus à ICN en langue anglaise.

Répartition des crédits

SITE DE NANCY					
SEMESTRE 5	VOLUME HORAIRE	ECTS	SEMESTRE 6	VOLUME HORAIRE	ECTS
<b>UE 1</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>UE 6</b>	<b>64</b>	<b>6</b>
Human resources management	30	3	International negotiation	20	2
Interculturel management	20	2	International week	24	2
Change management & project management	20	2	Seminar: managers as creative thinkers (optional) <sup>1</sup>	20	2
<b>UE 2</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 7</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
French economy	20	2	Knowledge management	20	2
European union and the European institutions	20	2	New global geopolitical challenges	20	2
International law	20	2	Doing business with European countries & people	20	2
<b>UE 3</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>UE 8</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
Marketing management	20	2	Corporate finance	20	2
Marketing & E-Business	20	2	International finance	20	2
Logistics & transportation in an international environment	20	2	Management control	20	2
<b>UE 4</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>UE 9</b>	<b>60</b>	<b>6</b>
Innovation management & entrepreneurship	20	2	International marketing	20	2
Corporate strategy	20	2	Marketing business game	20	2
			Corporate communication	20	2
<b>UE 5</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>UE 10 sur une base élective</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
Cycle of conferences 1	20	2	<b>Parcours 2a</b> : Cycle of conferences 2	20	2
Research methodology (Bachelor thesis)	10	1	French language course 2 (optional) (for foreign students)	20'	2'
French language course 1 (for foreign students)	20	2	French culture and french civilization 2 (optional) (for foreign students)	20'	2'
French culture and french civilization 1 (for foreign students)	20	2	<b>Parcours 2b</b> : Stage court pour étudiants issus de Bachelor 2 <sup>ème</sup> année		2
Second year internship report (for students from ICN Bachelor year 2)		4			
			<b>UE 11</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
			Bachelor thesis	2	4
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>300</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>	<b>266</b>	<b>30</b>
			<b>TOTAL 3A</b>	<b>566</b>	<b>60</b>

<sup>1</sup> Obligatoire pour les étudiants issus de la 2<sup>ème</sup> année du programme Bachelor en management.

### 2.3.3.3 PARCOURS 3 : séjour universitaire

Un séjour académique à l'étranger dans une des universités partenaires est possible en 3<sup>ème</sup> année, en S5.

Un accord pédagogique (*learning agreement*) est alors signé pour chaque séjour par le service Relations Internationales en accord avec la Direction du programme, pour établir la correspondance de niveau et de thématique des modules requis. L'évaluation du semestre (ou de l'année dans le cas d'un double diplôme) est celle mise en place par l'établissement d'accueil : l'obtention des crédits ECTS prévus dans l'accord pédagogique entraîne la validation du séjour : les crédits obtenus sont alors comptabilisés dans la période d'étude correspondante du programme Bachelor en management.

Les étudiants ayant effectué un séjour au premier semestre (S5), effectuent un stage long au deuxième semestre (S6) d'une durée minimum de 6 mois.

#### Répartition des crédits pour le PARCOURS 3

SEMESTRE 5	ECTS	SEMESTRE 6	ECTS
Séjour en université étrangère	30	Stage long de 6 mois (rapport à l'issu du stage) Mémoire Bachelor (projet professionnel)*	26 4
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL 3ème ANNEE</b>		<b>60 CREDITS</b>	

\* Les étudiants en stage long doivent réaliser un **mémoire**. Ne bénéficiant pas du module « méthodologie de recherche », l'objet du mémoire portera sur une thématique en lien avec leur projet professionnel.

### 2.3.3.4 PARCOURS 4 : le double-diplôme

Les deux semestres S5 et S6 sont effectués en université étrangère (accord de double-diplôme).

#### Répartition des crédits pour le PARCOURS 4

Semestre 5	ECTS	Semestre 6	ECTS
Séjour en université étrangère	30	Séjour en université étrangère	30
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL 3ème ANNEE</b>		<b>60 CREDITS</b>	

### 2.3.4 Les expériences professionnelles

#### Principes généraux

Tous les stages ou expériences professionnelles (CDD, CDI) prévus dans le cursus et dont les missions ont été validées au préalable par le tuteur école, sont suivis par ce dernier, en relation avec le maître de stage en entreprise, dans le cadre d'une convention. Ils donnent lieu à la production d'un rapport de stage par l'étudiant. Ces stages peuvent être réalisés dans des entreprises privées ou publiques, en France ou à l'étranger. Au total, l'étudiant peut cumuler entre 14 mois et 16 mois de stage sur l'intégralité de son cursus, selon le cursus choisi en troisième année. La période de stage se situe à l'issue de chaque année d'étude mais peut être valorisé dans certains cas l'année suivante (stages de 1et 2A). Il convient d'ajouter les projets écoles (2<sup>ème</sup> année) qui peuvent prendre la forme d'un stage ou d'un CDD au sein d'une entreprise (un jour semaine).

En début d'année académique, la direction du programme met à disposition des étudiants :

- Des guides détaillant les objectifs et les modalités des 3 stages et du projet professionnel (via MyICN) ;
- Les périodes de stage permettant l'obtention d'une convention de stage : les stages de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année doivent être effectués entre la fin des cours et la reprise des cours de l'année suivante ; le stage de 3<sup>ème</sup> année, entre la fin des cours et le 31 août (cette période peut être élargie jusqu'à la veille du jury de fin de diplôme, sur dérogation de la directrice du programme).

## Les spécificités

Les modalités dépendent des choix de parcours des étudiants en 3<sup>ème</sup> année.

Année	Objet	Durée minimale	Evaluations
Bach. en manag. 1 <sup>ère</sup> Année	Stage de découverte	8 semaines	<p>Double évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de stage (15 p.)</li> <li>• Appréciation du maître de stage</li> </ul> <p>2 crédits ECTS</p> <p><i>Evaluation prise en compte au 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année (S3)</i></p>
Bachelor en management 2 <sup>ème</sup> Année	Stage gestion-management	12 semaines	<p>Double évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de stage (30 p.)</li> <li>• Appréciation du maître de stage</li> </ul> <p>➤ Pour le PARCOURS 1</p> <p>3 crédits ECTS <i>Evaluation prise en compte au 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année (S5)</i></p> <p>➤ Pour le PARCOURS 2</p> <p>4 crédits ECTS <i>Evaluation prise en compte au 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année (S5)</i></p> <p>➤ Pour les PARCOURS 3 et 4</p> <p>Quitus professionnel (durée du stage 12 semaines et une évaluation du stage supérieure à 10)</p> <p><i>A valider par le jury de diplôme (fin du semestre 6)</i></p>
Bachelor en management 3 <sup>ème</sup> Année	Stage de professionnalisation	5 à 6 mois PARCOURS 1a	<p>Double évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de stage (50 p.)</li> <li>• Appréciation du maître de stage</li> </ul> <p>22 crédits ECTS <i>Evaluation prise en compte au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année (S6).</i></p>
		6 mois (stage long) PARCOURS 3	<p>Double évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de stage (50 p.)</li> <li>• Appréciation du maître de stage</li> </ul> <p>26 crédits ECTS <i>Evaluation prise en compte au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année (S6).</i></p>
		2 à 3 mois PARCOURS 2b	<p>Stage court :</p> <p>Double évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de stage (20 p.)</li> <li>• Appréciation du maître de stage</li> </ul> <p>2 crédits ECTS <i>Evaluation prise en compte au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année (S6).</i></p>
	Pas de stage de professionnalisation		PARCOURS 1b , 2a et 4

## 2.4 SUSPENSION D'ETUDES ET NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS

Le nombre maximal d'inscriptions dans le programme Bachelor en management est de quatre années universitaires (3 années d'enseignement + 1 redoublement autorisé).

## 3. CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

### 3.1 DISPOSITIONS GENERALES

#### 3.1.1 Evaluation des modules et des UE

Pour chaque module, une ou plusieurs épreuves peuvent être programmées. Il est précisé que la présence et la participation des étudiants peut faire l'objet d'une évaluation sous forme de note, au même titre que les épreuves classiques.

Seuls les étudiants qui présentent un taux de présence de plus de 50 % aux modules seront admis à passer les épreuves d'évaluation terminales, en 1ère session de ces modules et si besoin, après la décision du jury, en 2ème session.

Un étudiant qui aura 50% ou plus de 50% d'absences à un module (hors absences justifiées) ne sera autorisé à passer l'épreuve du module concerné que lors de la 1ère session. Il n'aura pas la possibilité de présenter la seconde session pour ce module.

Une épreuve peut être de différents types : examen terminal écrit ; examen terminal oral ; contrôle continu, sous forme de dossier, épreuve écrite, ou projet. Un module est sanctionné par une note calculée à partir des notes des épreuves qui le constituent (la note finale correspond dans la grande majorité des cas à 40% de contrôle continu et 60% en examen terminal), selon les modalités d'évaluation précisées dans le syllabus du module (cf. livrets de l'étudiant).

**Une note éliminatoire** est fixée pour chaque module. Tout module qui n'obtient pas une **note égale ou supérieure à 5/20** est invalidé et bloque l'obtention de l'UE à laquelle il est rattaché. Toute note communiquée reste provisoire jusqu'à sa validation par le jury.

Une UE est sanctionnée par une note, moyenne arithmétique des notes obtenues à chaque module qui la constitue. Ainsi, les modules d'une même UE se compensent au sein de cette UE. Une UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10/20 et qu'aucun module n'obtient la note éliminatoire. Les crédits affectés à l'UE sont dès lors acquis.

Certains travaux peuvent être réalisés en binôme si le syllabus du module le prévoit. Dans ce cas, la contribution de chaque étudiant peut être appréciée de façon individuelle, conformément au syllabus du module, et toute décision de validation est également individuelle.

#### 3.1.2 Evaluation des quitus

Le quitus représente une obligation de résultat sur une activité donnée. En cas de défaillance, l'activité prévue doit être réalisée à nouveau.

L'examen et la validation définitive des quitus sont effectués au plus tard à la fin du semestre S6 par le jury de diplôme pour les quitus « international », « professionnel », « retour d'expérience » et « langue anglaise ».

La liste des quitus est la suivante :

##### 3.1.2.1 Quitus « Langue anglaise »

Ce quitus est acquis dès lors que le résultat obtenu à une épreuve externe (TOEFL ou TOEIC) est supérieur ou égal au minimum annoncé en début d'année universitaire. Les scores à prendre en compte sont ceux correspondant à l'année universitaire durant laquelle l'examen est passé. Ils sont fixés par la directrice du programme, sur proposition du responsable du département langues et cultures étrangères. Ils sont communiqués par voie électronique au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Le quitus « Langue anglaise » est validé sur présentation d'une copie des résultats de l'épreuve externe subie faisant apparaître un score supérieur ou égal au minimum exigé. Les étudiants de langue maternelle anglaise et les étudiants internationaux intégrant directement en 3<sup>ème</sup> année sont dispensés de ce quitus. Ce quitus concerne les étudiants de deuxième année.

##### 3.1.2.2 Quitus « International »

Tous les étudiants doivent obtenir un quitus international. Une période de 2 mois minimum est obligatoire pour l'obtention du diplôme (soit par un stage à l'étranger ou une mission, soit par un séjour académique pendant le cursus au sein du programme Bachelor en Management).

##### 3.1.2.3 Quitus « Professionnel »

Il est acquis par la validation des activités des expériences professionnelles déterminées pour les 3 années. Chaque expérience professionnelle est évaluée individuellement. Sa validation repose sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 et sur le respect de la durée minimum du stage.

Le quitus est validé en fin de cursus de différentes manières selon le parcours de l'étudiant en 3<sup>ème</sup> année :

QUITUS PROFESSIONNEL	
<b>PARCOURS 1a</b>	Quitus validé si <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin 1A de 8 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 2A de 12 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 3A de 5 à 6 mois et note supérieure à 10/20</li> </ul>
<b>PARCOURS 1b</b>	Quitus validé si <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin 1A de 8 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 2A de 12 semaines et note supérieure à 10/20</li> </ul>
<b>PARCOURS 2a</b>	Pour un étudiant venant de 2 <sup>ème</sup> année Quitus validé si : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin 1A de 8 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 2A de 12 semaines et note supérieure à 10/20</li> </ul> Pour un étudiant intégré directement en 3 <sup>ème</sup> année Pas de validation du quitus
<b>PARCOURS 2b</b>	Pour un étudiant venant de 2 <sup>ème</sup> année Quitus validé si : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin 1A de 8 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 2A de 12 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin de 3A de 2 à 3 mois et note supérieure à 10/20</li> </ul> Pour un étudiant intégré directement en 3 <sup>ème</sup> année Quitus validé si : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin de 3A de 2 à 3 mois et note supérieure à 10/20</li> </ul>
<b>PARCOURS 3</b>	Quitus validé si <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage fin 1A de 8 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 2A de 12 semaines et note supérieure à 10/20</li> <li>■ Stage fin 3A de 6 mois et note supérieure à 10/20</li> </ul>
<b>PARCOURS 4</b>	Quitus validé si <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stage de 8 semaines et note supérieure à 10/20 fin 1A</li> <li>■ Stage de 12 semaines et note supérieure à 10/20 fin 2A</li> </ul>

#### 3.1.2.4 Quitus « Retour d'expérience »

Ce quitus concerne les étudiants qui sont partis en 3<sup>ème</sup> année en double-diplôme et qui ont par conséquent effectué le parcours 4. La validation du quitus est acquise lorsque l'étudiant :

- a remis un rapport au Service Relations Internationales et à son tuteur école (cf détails sur contenu du rapport dans le guide du séjour à l'étranger) ;

- a effectué la soutenance de ce rapport devant un jury composé au minimum de son tuteur école et d'un représentant du Service des Relations Internationales (cf détails des attentes dans le guide du séjour à l'étranger) ;

- a remis au SRI un exemplaire de son mémoire réalisé pour l'université partenaire dans le cadre du séjour.

L'étudiant soutient publiquement son travail ; en particulier, les étudiants du programme partant en séjour académique sont invités à y assister pour bénéficier du transfert d'expérience.

*La date limite de retour du rapport et les dates possibles de soutenance seront données par la Direction du programme en concertation avec le Service Relations Internationales.*

#### 3.1.3 Sessions de rattrapage

Deux sessions d'examens terminaux sont organisées pour chaque module. Il n'est pas prévu d'épreuve de rattrapage pour le contrôle continu.

Les modules ayant une note strictement inférieure à la note éliminatoire (05/20) doivent obligatoirement être présentés en 2<sup>ème</sup> session.

Au sein d'une UE non obtenue en 1<sup>ère</sup> session, i.e. avec une moyenne inférieure à 10/20 :

- Les modules ayant une note égale ou supérieure à 10/20 sont conservés en 2<sup>ème</sup> session ;
- Les modules ayant une note inférieure strictement à 10/20 doivent être présentés à nouveau en 2<sup>ème</sup> session.

**Seules les notes obtenues en 2<sup>ème</sup> session sont prises en compte**, même si elles sont inférieures à celles obtenues en 1<sup>ère</sup> session. Les notes obtenues en contrôle continu ne comptent plus en 2<sup>ème</sup> session.

### 3.1.4 Contrôle des présences

Conformément au règlement Intérieur, la présence aux cours est obligatoire. Un contrôle est effectué à chaque cours et à chaque examen par une liste d'émargement. Toute absence non justifiée peut donner lieu à convocation de l'étudiant devant le conseil de discipline.

### 3.1.5 Gestion des absences

**Un relevé des absences** est réalisé par le service scolarité et mis à disposition de la direction du programme. Toute absence est réputée justifiée dès lors que l'étudiant a présenté au service scolarité **dans les 7 jours suivant le premier jour de l'absence**, au plus tard, un justificatif authentique relevant des seuls motifs suivants :

- La maladie sur présentation d'un certificat médical ;
- Le décès d'un proche, sur présentation d'un certificat de décès ;
- Une autorisation d'absence délivrée par la Directrice du programme.

Tout justificatif produit en dehors des délais impartis sera automatiquement refusé. Un étudiant dans l'incapacité de se présenter prévient par mail ou appel téléphonique la scolarité dès la connaissance de cette incapacité.

Toute absence, justifiée ou non, à une épreuve terminale entraîne la défaillance au module concerné et l'attribution d'une note de 0/20. Le module doit dès lors être présenté en 2<sup>ème</sup> session.

Toute absence à une épreuve terminale de 2<sup>ème</sup> session donne lieu à la note de 0/20.

Une absence justifiée à une épreuve non terminale peut donner lieu, sur décision de la directrice du programme et après avis du responsable de département auquel le module est rattaché, à la neutralisation de l'épreuve dans le calcul de la moyenne ou bien à la mise en place d'un contrôle spécifique.

**Une absence non justifiée à une épreuve non terminale donne lieu à la note de 0/20.**

### 3.1.6 Discipline des épreuves

Les étudiants doivent se conformer au règlement intérieur. Pour être admis en salle d'examen, chaque étudiant doit pouvoir justifier de la conformité de son inscription administrative à l'Ecole en présentant une carte d'étudiant en cours de validité.

### 3.1.7 Consultation des copies par les candidats

Les copies d'examen sont des documents administratifs à caractère nominatif. Elles doivent être communiquées aux candidats qui le demandent dans un délai raisonnable, et uniquement après la proclamation par le jury des résultats définitifs. Ce droit d'accès s'exerce par consultation directe des copies sur place et en présence du professeur correcteur. Ce droit n'est ouvert aux candidats qu'en ce qui concerne leurs propres copies.

Seules les notes définitives attribuées par le jury sont officiellement communicables. En revanche, les notes provisoires proposées par les correcteurs sont considérées comme des documents inachevés et sont donc non communicables.

### 3.1.8 Conservation et archivage des copies par l'administration

Les copies d'examen sont des documents produits par les candidats dans le cadre du processus administratif de délivrance de diplôme. Elles appartiennent donc à l'Ecole en tant que support matériel de la composition du candidat.

Les copies sont conservées pendant un an après publication des résultats.

## 3.2 CONDITION DE PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

### 3.2.1 Règles générales de progression

Le passage d'un semestre impair vers un semestre pair est systématique. Le passage d'un semestre pair vers un semestre impair est prononcé par le jury chaque année à l'issue de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> session d'examens du semestre pair. Si toutes les UE de l'année ne sont pas validées, le jury peut prononcer :

- Une admission en année supérieure sur délibération spéciale ;
- Un redoublement ;
- Une non-autorisation de poursuivre la scolarité.

### 3.2.2 Redoublement

En cas de redoublement, l'étudiant est tenu de suivre tous les modules composant une UE validée ou non. Un seul redoublement est possible sur la totalité du programme Bachelor en management.

### 3.2.3 Non autorisation à poursuivre la scolarité

A l'issue d'une année universitaire et en cas de non validation d'un grand nombre d'UE, le jury peut décider de ne pas autoriser la poursuite d'étude. Au-delà du nombre maximal d'inscriptions autorisées et en cas de non validation de toutes les UE prévues au présent règlement, le jury prononce la non-autorisation à poursuivre la scolarité.

### **3.3 JURYS : JURY D'ADMISSION, JURY DE DIPLOME**

#### *3.3.1 Jury d'admission*

Le jury d'admission comprend :

- Le président du jury, professeur des universités ;
- La directrice du programme ;
- Les responsables de Départements Académiques et Professionnels ou leur représentant.

#### *3.3.2 Jury de diplôme*

Le jury de diplôme se réunit à l'issue des deux sessions d'examens organisées chaque année universitaire.

Le jury n'examine que les dossiers des étudiants régulièrement inscrits à l'École et dont la situation administrative a été régularisée.

#### *3.3.3 Règles de fonctionnement et décisions du jury*

Le jury est souverain. Les décisions sont prises à la majorité simple des présents, les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas de partage des voix, celle du Président (ou du Vice-président) est prépondérante. Les débats et votes sont strictement confidentiels. Les résultats sont proclamés par voie électronique après les délibérations du jury.

## **4. CONDITIONS DE DELIVRANCE DU DIPLOME**

Le jury de diplôme établit la liste des élèves admis. Pour être admis, l'étudiant doit avoir validé toutes les UE et quitus prévus au présent règlement. Le jury de diplôme soumet au Recteur d'Académie la liste des étudiants proposés à l'obtention du diplôme. Les diplômes sont signés par le président de jury et le directeur de l'école ainsi que par le recteur d'académie qui y appose le visa de l'État. Si toutes les conditions d'obtention du diplôme ne sont pas remplies, deux cas sont possibles :

- Le nombre d'inscription maximal n'est pas atteint, le jury peut ajourner l'étudiant qui devra remplir les conditions d'obtention au cours de la prochaine année universitaire ;
- Le nombre d'inscription maximal est atteint, le jury prononce la non-autorisation à poursuivre la scolarité et le diplôme n'est pas délivré.